

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de NIZEROLLES s'est réuni en session ordinaire le 11 janvier 2022 à 16h30 à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle CHARASSE, Maire de NIZEROLLES.

Sont présents : Mme Michèle CHARASSE, Mme Claudette AMON, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Delphine MURE, Mme Valérie LAURENT, Mme Isabelle LAFAYE, M. Michael VIAL, M. Eric DESORMIERE

Absents : Mme Yvette GIRAUD (procuration à Mme Michèle CHARASSE), M. Christophe BONNABAUD (procuration à M. Eric DESORMIERE), Mme Isabelle JONON (procuration à Mme Michèle CHARASSE).

M. Jean-Luc BOURGEOIS a été désigné Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé à l'unanimité.

1 – PRÉPARATION DU BUDGET 2022

Pour préparer les opérations d'investissement et leurs montants (à prévoir au budget de l'exercice 2022), le Conseil Municipal détermine les grandes orientations de ses projets à venir. Ils concerneront essentiellement :

- L'aménagement du Centre-Bourg, grâce à l'aide apportée par Vichy Communauté et le Conseil Départemental et programme de redynamisation des centres-bourgs ;
- La voirie : la commission se réunira pour prioriser les chemins qui ont besoin d'être refaits ;
- Le chemin au lieu-dit Le Chignon sera borné.

2 – INFORMATION : AIDE POSSIBLE DE L'ETAT POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dès 2022, Nous avons l'obligation de dématérialiser l'urbanisme : un poste informatique doit donc être accessible aux administrés. Nous ne pouvons pas utiliser celui du secrétariat pour des raisons de sécurité. Le Département nous a fait parvenir en Mairie une notice nous informant que l'Etat met en place des aides pour l'acquisition de matériel informatique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'acquisition de matériel et de la demande de subvention auprès de l'Etat. La préinscription doit se faire avant le 31 janvier 2022.

3 – PLAN DE L'ARCHITECTE DANS LE CADRE DE LA REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plans élaborés par M. GALLON , Architecte,

dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg :

- maison Breuil : démolition au profit d'une aire de pic-nic (projet possible en 2022) ;
- maison Benoît : bibliothèque (projet possible en 2023 au minimum, voire 2024) ;
- L'opération « création d'un gîte pour les randonneurs » se fera ultérieurement après avoir choisi le bon emplacement.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Livret des Producteurs : la Mairie en a reçu 500 exemplaires, qui ont été en partie distribués aux membres du Conseil afin de les promouvoir autour d'eux.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre d'habitants était en 2013 de 360 habitants, et en 2018 de 355 habitants (statistiques INSEE consultables sur leur site internet : *insee.fr*).
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête auprès des ménages sera effectuée du 31/01/2022 au 16/04/2022 par Madame Aurélie LAURENT.